

Conditions générales de vente de Road Private Label

VERSION : MAI 2024

Les présentes Conditions établissent les termes et conditions applicables à l'Accord conclu entre Vous et Road.

1. Définitions

Sauf indication contraire, indiquée ou évidente dans le contexte, les termes suivants auront les significations suivantes :

- 1.1. **Accord** désigne l'intégralité de l'accord entre les parties, y compris l'accord principal, l'accord de traitement des données, les présentes conditions, toutes les annexes et modifications.
- 1.2. **Accord de traitement des données** désigne le document, qui peut être trouvé via le lien/site Web mentionné dans l'accord principal, et qui est convenu par les parties dans le cadre de l'accord principal, qui décrit les rôles, les responsabilités, et les exigences relatives au traitement et à la sécurisation des données personnelles par Road en tant que sous-traitant en votre nom en relation avec les services de Private Label qui vous sont fournis.
- 1.3. **Accord principal** désigne le document signé par les parties qui décrit les éléments essentiels de l'accord entre les parties, tels que la portée des services de Road Private Label que vous avez achetés auprès de Road, les frais applicables et la durée du contrat, y compris toute modification.
- 1.4. **Affilié** désigne toute entité juridique qui contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun d'une partie.
- 1.5. **Année du contrat** désigne toute période consécutive de douze mois commençant à la date d'entrée en vigueur ou à tout anniversaire de celle-ci.
- 1.6. **Carte de recharge** désigne tous les objets physiques ou numériques pouvant être utilisés pour accéder à une borne de recharge, y compris une étiquette de recharge, un jeton ou une carte de recharge.
- 1.7. **Client** désigne la personne morale qui achète les services de Road Private Label auprès de Road BV conformément au Contrat.
- 1.8. **Client final** désigne une personne physique ou morale qui est Votre client pour l'utilisation de Votre Solution de recharge électrique.
- 1.9. **Conditions de paiement du client final** désigne les conditions de paiement par défaut qui s'appliquent dans le contexte des services de facturation de Road pour la facturation aux clients finaux, telles qu'énoncées dans les présentes conditions.
- 1.10. **Conditions** désigne les présentes Conditions générales de Road Private Label.
- 1.11. **Contrôle** désigne la possession, directement ou indirectement, du pouvoir de diriger ou de faire diriger la gestion ou les politiques d'une personne, que ce soit par la propriété de titres ou de sociétés de personnes ou d'autres participations, par contrat ou autrement.
- 1.12. **Date d'entrée en vigueur** désigne le début de l'accord, comme indiqué dans l'accord principal, ou si aucune date de début n'est incluse, la date à laquelle Road a commencé à fournir les services de Private Label.
- 1.13. **Disponibilité** désigne le taux de disponibilité du service de la plateforme en marque blanche sur un mois civil, pendant toute la durée du contrat, sous réserve des dispositions de l'article 6.1. Ce taux est

calculé comme le pourcentage de requêtes traitées avec succès par la plateforme durant ledit mois civil. Cela se fait en vérifiant chaque minute la réception d'une réponse valide de l'API, du serveur OCPP et des services de tableau de bord Web.

- 1.14. **Durée du contrat** désigne la durée initiale du contrat, telle que spécifiée dans l'accord principal, y compris toute durée de renouvellement.
- 1.15. **Événement de Force Majeure** désigne un événement qui (i) n'est pas sous le contrôle d'une Partie ou ne peut être évité par l'exercice de la diligence raisonnable de cette Partie et qui (ii) empêche la Partie affectée de remplir ses obligations contractuelles. Les éléments suivants, bien que non exclusifs, seront, sauf démonstration contraire claire, considérés comme un événement de force majeure : perturbation ou panne d'Internet, des réseaux électriques, des réseaux de messagerie, des technologies, des réseaux télécoms ou autres systèmes, des Points de Charge dysfonctionnels, services de tiers, ainsi que les cyber incidents, les grèves et les actions syndicales, les actions gouvernementales, les catastrophes naturelles, les conditions météorologiques extrêmes, les inondations, la foudre, les incendies, les pénuries mondiales, les pandémies, les épidémies, les guerres, les émeutes et/ou les sanctions.
- 1.16. **Frais** désigne les frais convenus que vous serez tenu de payer à Road pour les services de Road Private Label.
- 1.17. **Frais de solution de paiement de service complet** désignent une compensation monétaire due par le client à Road pour chaque session de recharge ad hoc.
- 1.18. **Informations confidentielles** désignent toutes les informations divulguées par les parties (y compris explicitement le contenu de l'accord), à l'exception des informations qui : (i) étaient connues de la partie destinataire avant leur réception par la partie divulgateuse, (ii) sont accessibles au public, ou (iii) est obtenue auprès d'un tiers sans violation de la confidentialité.
- 1.19. **Lois sur la protection des données** désigne toute législation européenne et nationale applicable en matière de protection des données, telle que modifiée de temps à autre, y compris, mais sans s'y limiter, le Règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679) « RGPD » et les lois mettant en œuvre le RGPD.
- 1.20. **Partie ou Parties** désigne Road et/ou Vous.
- 1.21. **Plateforme de Road Private Label** désigne la partie CPO de Private Label et/ou MSP de Private Label, sous réserve de la portée convenue.
- 1.22. **Point de recharge ou connecteur** désigne le dispositif de recharge respectif, y compris toutes les installations associées, par lequel un véhicule électrique peut être rechargé. Il peut s'agir par exemple d'un connecteur ou d'un câble de charge connecté à l'appareil.
- 1.23. **Private Label CPO** désigne la plateforme de Private Label de Road pour la gestion des points de recharge, comme convenu par les parties, y compris toutes modifications ou amendements autorisés par l'accord.
- 1.24. **Private Label MSP** désigne les services de la plateforme de Private Label de Road pour la gestion des cartes de paiement, comme convenu par les parties, y compris toutes modifications ou amendements autorisés par le présent accord.
- 1.25. **Prix du client final** désigne les prix que vous fixez et que les clients finaux sont tenus de payer pour l'utilisation de leur solution de recharge de véhicules électriques.
- 1.26. **Road** désigne Road BV, située Joan Muyskenweg 37, 1114 AN à Amsterdam, aux Pays-Bas, avec le numéro d'enregistrement à la Chambre de commerce 70011346.

- 1.27. **Services d'assistance Road** désigne les services d'assistance 24h/24 et 7j/7 que vous pouvez proposer au bénéfice des clients finaux ainsi que des utilisateurs des bornes de recharge connectées à votre solution de recharge de véhicules électriques, sous réserve de la portée convenue.
- 1.28. **Services de facturation Road** désignent la facturation aux clients finaux qui est exécutée par Road en votre nom et la collecte des montants facturés sur le compte de Road en votre nom, sous réserve de la portée convenue des services de Private Label.
- 1.29. **Services de Private Label** désigne (i) la plateforme de Private Label afin que vous puissiez fournir des services de gestion de logiciels de recharge de véhicules électriques à vos clients finaux sous la forme de votre solution de recharge de véhicules électriques ; et (ii) d'autres services auxiliaires tels que décrits et convenus dans l'accord principal, y compris toutes modifications ou amendements convenus ou autorisés par l'accord.
- 1.30. **Session de recharge ad hoc** désigne une session de recharge d'un véhicule électrique effectuée par un utilisateur final à un point de recharge géré via votre solution de recharge, sans contrat préalable entre l'utilisateur et l'opérateur. La session commence lorsque le véhicule est connecté au point de recharge et se termine lorsqu'il est déconnecté. Le paiement de cette session est effectué de manière électronique par l'utilisateur final via la solution de paiement Full Service.
- 1.31. **Solution de paiement à service complet** désigne la fonctionnalité de paiement électronique permettant aux utilisateurs finaux de régler leurs sessions de recharge directement au point de recharge, soit via la fonctionnalité "Tap to Pay" (paiement électronique par carte de crédit ou de débit, physique ou numérique), soit via la fonctionnalité "Scan to Pay" (paiement par QR code redirigeant vers une page de paiement sécurisée sur téléphone mobile). Cette solution inclut également toute nouvelle fonctionnalité de paiement électronique qui pourrait être ajoutée ultérieurement, dans le cadre du périmètre de services convenu dans l'offre Private Label.
- 1.32. **Utilisateur final** désigne une personne physique ou morale achetant de l'électricité pour une utilisation directe pour un véhicule électrique.
- 1.33. **Votre solution de recharge pour véhicules électriques** désigne les services de Private Label, marqués à votre propre nom.
- 1.34. **Vous** ou **Votre** fait référence au « Client » ou « le Client ».

2. Portée

- 2.1. **Accord.** L'accord comprend (1) l'accord principal, (2) l'accord de traitement des données et (3) les conditions. Si des dispositions de ces documents peuvent être interprétées comme étant en conflit les unes avec les autres, la hiérarchie de préséance susmentionnée s'appliquera. Pour éviter toute ambiguïté, les dispositions des documents classés en premier prévaudront sur les dispositions des documents classés en bas (par exemple, les termes de l'accord principal auront préséance sur les termes).
- 2.2. **Services de Private Label.** À condition que le Client remplisse ses obligations de paiement envers Road et sous réserve des termes convenus de l'Accord, Road Vous fournit un droit non transférable, non exclusif et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence de commercialiser et de vendre l'utilisation des Services de Private Label, marqué au nom du Client et aux risques et frais du Client pendant toute la durée du Contrat.

3. Honoraires, remboursements et modalités de paiement

- 3.1. **Frais.** Les frais convenus pour les services de Private Label sont mentionnés dans l'accord principal. Le délai de paiement de ces Frais est de quatorze (14) jours calendaires après la date de facturation, sauf accord contraire explicite des Parties. Tous les frais sont en euros, sauf accord contraire, et hors TVA.
- 3.2. **Taxes.** Sauf indication contraire expresse, tous les montants et frais s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée (« TVA ») ou toute autre taxe (à l'exclusion des impôts basés sur le revenu net de Road), droits, prélèvements, tarifs et autres charges gouvernementales (collectivement, les « Taxes »). Le Client est responsable du paiement de toutes les Taxes relatives aux montants et frais dus, conformément à la réglementation applicable.
- 3.3. **Changements.** Road est autorisé à ajuster les frais à des fins de correction de l'inflation une fois par année civile. De plus, Road peut augmenter les Redevances à tout moment pour d'autres raisons que la correction de l'inflation. Si le Client s'oppose à cette augmentation, il doit en informer Road dans les trente (30) jours suivant la réception de la notification, faute de quoi le Client sera considéré avoir accepté l'augmentation.
- 3.4. **Remboursement des cartes de paiement.** Vous devrez rembourser à Road les frais facturés à Road concernant les sessions de recharge avec les cartes de recharge des clients finaux aux points de recharge, sous réserve d'un délai de paiement de sept (7) jours calendaires après la date de facturation. Compte tenu des dépendances des autres parties pour la facturation de telles sessions de facturation, il se peut que les sessions de facturation soient facturées avec un certain retard. Dans le cas où les services de Private Label convenus incluent des services de facturation Road, Road facturera directement les clients finaux conformément à la clause 17 des conditions.
- 3.5. **Remboursement des points de recharge.** Road remboursera le Client Final ou le Client, via une facture automatique émise au nom du Client Final ou du Client, respectivement, pour les revenus générés par les Points de Recharge du Client Final, exploités et gérés par Votre Solution de Recharge pour VE, sous réserve que ce remboursement soit calculé sur la base :
- (i) des prix tels que fixés par Vous ou le Client Final conformément à la législation applicable, et
 - (ii) des données de recharge mesurées conformément à la législation applicable et transmises depuis le Point de Recharge à Road.
- Le paiement de ce remboursement est soumis à un délai de paiement de trente (30) jours calendaires après la date de la facture (d'autofacturation). Veuillez noter que si les données relatives aux sessions de recharge ne sont pas transmises dans les meilleurs délais depuis le Point de Recharge à Road, le remboursement de ces sessions de recharge pourra être retardé et inclus dans une facture ultérieure. Et lorsque les données d'une session de recharge sont transmises à Road avec un retard de plus de 2 mois pour des raisons indépendantes de la volonté de Road, et qu'en conséquence, Road n'est pas en mesure de recouvrer le remboursement auprès du payeur concerné, ladite session de recharge ne sera remboursée ni à Vous, ni à Votre Client Final.
- 3.6. **Droit de partir.** Road a le droit de compenser tout montant dû à vous ou à votre client final (tel que le remboursement de la borne de recharge) avec tout montant dû par vous ou votre client final (y compris le remboursement de la carte de paiement) à Road en vertu du présent accord. Ce droit de compensation s'applique à toutes les obligations présentes ou futures entre vous et Road, y compris, mais sans s'y limiter, les obligations découlant du présent accord ou de tout autre accord entre vous et Road, sans nécessiter de préavis ou de consentement de votre part.

- 3.7. **Retard de paiement.** En cas de non-paiement simultané de deux (2) factures ou si Road a des raisons légitimes de considérer que, du fait d'un défaut de solvabilité apparu après la signature du présent Contrat, vous êtes dans l'incapacité d'honorer vos obligations de paiement, Road se réserve le droit de suspendre, en tout ou en partie, la fourniture des Services Road Private Label et/ou d'exiger des garanties de paiement suffisantes ou un paiement anticipé.
- 3.8. **Traitement de la TVA.** Le Client reconnaît et accepte que toutes les factures (d'autofacturation) émises par Road reposent sur les informations fournies par le Client et/ou un Client Final. Le Client garantit que toutes les informations fournies par le Client et/ou un Client Final, y compris, mais sans s'y limiter, les détails relatifs au traitement de la taxe sur la valeur ajoutée (« TVA »), sont exactes, complètes et à jour. Dans l'éventualité où le Client et/ou le Client Final fournirait des informations incorrectes, inexactes ou incomplètes entraînant des divergences, des erreurs ou une non-conformité avec les lois et réglementations applicables en matière de TVA, le Client sera seul responsable de toutes les obligations, pénalités, intérêts, dommages et intérêts, réclamations, pertes ou coûts supplémentaires qui en découlent (collectivement, les « Dommages »). La responsabilité de Road ne pourra être engagée pour de telles conséquences découlant de la fourniture d'informations incorrectes, inexactes ou incomplètes par le Client et/ou le Client Final. Le Client s'engage à indemniser et à garantir Road contre tous les Dommages découlant de ou liés à ces informations incorrectes, inexactes ou incomplètes.

4. Vos responsabilités générales

- 4.1. **Utilisation de votre solution de recharge pour véhicules électriques.** Vous serez responsable d'une utilisation adéquate de la Plateforme de Private Label par Vous et Vos Clients Finaux et dans le respect des lois et réglementations applicables. L'ensemble des risques (par exemple, quant à la qualité, l'exactitude, l'adéquation, l'exhaustivité, l'actualité ou la validité de toute information fournie par les clients finaux, ainsi que les actions entreprises sous le compte d'un client final) liés à l'utilisation par les clients finaux de Votre solution de recharge pour véhicules électriques vous appartient.
- 4.2. **Opérateur de borne de recharge.** En proposant des services de recharge aux points de recharge connectés à votre solution de recharge pour véhicules électriques et ouverts au public, vous reconnaissez et acceptez que vous ou vos clients finaux - en fonction des accords conclus entre vous et vos clients finaux - êtes réputés être considéré comme l'opérateur de borne de recharge de ces bornes de recharge en vertu des lois applicables. Vous êtes responsable du fait que l'utilisation de votre solution de recharge pour véhicules électriques est conforme aux lois applicables, y compris l'exploitation des points de recharge accessibles au public et connectés à votre solution de recharge pour véhicules électriques. Par la présente, vous indemnisez Road pour toute perte ou tout dommage que Road pourrait subir en relation avec les points de recharge accessibles au public et connectés à votre solution de recharge pour véhicules électriques.
- 4.3. **Responsabilité envers et pour les clients finaux.** Vous entrez directement dans les relations contractuelles avec les clients finaux et assumez tous les risques et responsabilités envers vos clients finaux, y compris, mais sans s'y limiter :
- Responsabilité des termes et conditions de ces relations contractuelles, y compris leur conformité aux lois applicables.

- Responsabilité de la création et de la maintenance des comptes des clients finaux, y compris leur intégration, et de faciliter l'utilisation par les clients finaux des services de Private Label. Tous les coûts associés à ces responsabilités sont entièrement à votre charge.
- Responsabilité selon laquelle vous et/ou les clients finaux avez le droit légitime d'exploiter les bornes de recharge connectées à votre plateforme de recharge de véhicules électriques.
- Le risque du débiteur concernant les obligations de paiement des clients finaux en vertu du contrat entre le client final et vous incombe à vous, également lorsque les services de facturation Road font partie des services de Private Label.
- Responsabilité du support client final, qui ne sera pas fourni par Road, sauf accord contraire dans l'accord.

4.4. **Conformité des clients aux lois.** Le Client garantit qu'il se conformera à tout moment, à tous égards importants, à toutes les lois, réglementations et ordonnances judiciaires locales applicables au Contrat et à l'utilisation par le Client des Services de Private Label.

5. Responsabilités générales de Road

- 5.1. **Informations techniques.** Road s'engage à mettre à votre disposition les informations techniques dont Vous avez besoin pour l'utilisation des Services Private Label.
- 5.2. **Entretien.** Road a le droit d'interrompre temporairement la fourniture des services de Private Label, ou une partie de ceux-ci, pendant la durée de toute maintenance planifiée ou non planifiée. Road vise à maintenir l'impact aussi minime et la durée de l'interruption aussi courte que possible pour le Client.
- 5.3. **Garantie.** Road garantit, uniquement au client, que les services de Private Label seront matériellement conformes à la description énoncée dans le contrat dans des conditions normales d'utilisation et dans des circonstances normales lorsqu'ils sont utilisés conformément aux termes du contrat et aux instructions de Road. Road s'engage à faire de son mieux pour garantir que la plateforme de Private Label est et reste compatible avec les principaux navigateurs actuels et futurs.
- 5.4. **Clause de non-responsabilité.** Hormis celles prévues dans le Contrat, Road n'offre aucune autre garantie, expresse ou implicite, et décline par la présente toute garantie implicite, y compris toute garantie de qualité marchande et garantie d'adéquation à un usage particulier. Road décline toute garantie que les services de Private Label seront exempts d'erreurs ou ininterrompus ou que toutes les erreurs seront corrigées. Aucun conseil ou information, qu'il soit oral ou écrit, obtenu auprès de Road ou ailleurs, ne créera de garantie non expressément énoncée dans le Contrat. Le client assume l'entière responsabilité des résultats obtenus grâce à l'utilisation des services de Private Label. Road ne sera pas responsable des réclamations, pertes ou dommages causés par des erreurs ou des omissions dans les données ou autres informations fournies à Road par le client dans le cadre des services de Private Label ou de toute action entreprise par Road sous la direction du client. Road ne sera pas responsable des réclamations, pertes ou dommages découlant de ou en relation avec l'utilisation du client ou toute utilisation autorisée par le client en cas de produits, services, logiciels ou sites Web tiers accessibles via des liens à partir des services de Private Label.

6. Niveau de service de la plateforme de Private Label

- 6.1. **Disponibilité.** Road s'efforcera de maintenir une disponibilité de quatre-vingt-dix-neuf et neuf dixièmes pour cent (99,9 %). La mesure de la disponibilité est effectuée par un tiers, visible et publiée sur <https://roadstatus.io>. Le calcul de la disponibilité exclut les cas suivants : actes ou omissions du client, événements de force majeure, temps d'arrêt programmé pour la maintenance, pirates informatiques ou attaques de virus ou maintenance d'urgence liée à un événement de force majeure.

7. Gestion du changement

- 7.1. **Changements.** Road innove et améliore constamment ses services de Private Label. Par conséquent, et compte tenu de la nécessité de se conformer aux exigences de sécurité, de sûreté, légales ou réglementaires, Road se réserve le droit de modifier les services de Private Label à tout moment en élargissant ou en réduisant leur portée, en ajoutant de nouvelles fonctionnalités, en mettant à jour les interfaces utilisateur ou en les modifiant de quelque manière que ce soit, d'une autre manière, à sa seule discrétion.
- 7.2. **Notification.** Road vous informera de tout changement dont Road a des raisons de savoir qu'il pourrait avoir un impact négatif important sur votre capacité à utiliser les services de Private Label avec un préavis raisonnable, si possible.

8. Frais d'itinérance

- 8.1. **Pas de frais d'itinérance.** Aucun frais d'itinérance ne sera facturé par Road pour les sessions de recharge aux points de recharge gérés par votre solution de recharge VE avec l'utilisation de cartes de recharge gérées par votre solution de recharge VE.
- 8.2. **Frais d'itinérance.** Dans toutes les situations autres que celle mentionnée à l'article 8.1, Road est en droit de facturer des frais d'itinérance pour couvrir les frais de maintien de la connexion avec les parties en itinérance, le risque du débiteur et le service supplémentaire requis en cas de problème. Ces frais d'itinérance facturés par Road seront publiés sur le site Web de Road ou vous seront autrement communiqués (par exemple par e-mail). À compter du 1er octobre 2022, Road facture des frais d'itinérance de 0,03 € par kWh hors TVA (ou l'équivalent dans la devise convenue) à l'Utilisateur Final, lorsqu'un Utilisateur Final recharge à une Borne de Recharge gérée par Votre Solution de Recharge de Véhicules Électriques avec une Carte de Recharge qui n'est pas gérée par Votre Solution de Recharge de Véhicules Électriques.
- 8.3. **Ajustement.** Road se réserve le droit d'ajuster ses frais d'itinérance en fonction de l'évolution du marché et à des fins de correction de l'inflation.

9. Confidentialité

- 9.1. **Non-divulgaration.** Sans préjudice de tout accord de confidentialité (NDA) en vigueur entre les parties, vous vous engagez à préserver la confidentialité et la sécurité des Informations confidentielles. Pendant toute la durée du présent Contrat, ainsi qu'après sa résiliation, vous devez : (a) n'utiliser les Informations confidentielles que dans le cadre et pour les besoins de l'exécution du présent Contrat, dans les limites prévues par celui-ci ; (b) ne pas divulguer les Informations confidentielles à des tiers

sans l'accord écrit préalable de Road, sauf obligation légale ou nécessité de les communiquer à vos salariés, sociétés affiliées, avocats, auditeurs, consultants ou prestataires de services ayant besoin d'en connaître, à condition que ceux-ci soient soumis à des obligations de confidentialité au moins équivalentes à celles prévues dans le présent Contrat et, le cas échéant, dans le NDA ; (c) protéger les Informations confidentielles contre toute utilisation ou divulgation non autorisée, en appliquant au minimum les mêmes mesures de protection que celles utilisées pour vos propres informations confidentielles de nature similaire, et en tout état de cause en faisant preuve d'un niveau de diligence raisonnable.

- 9.2. **Exclusion.** En cas d'obligation légale ou réglementaire vous imposant de divulguer des Informations confidentielles, vous devrez, dans la mesure permise par la loi, en informer Road préalablement et dans un délai raisonnable, afin de lui permettre, le cas échéant, de contester ou de limiter la divulgation. Cette obligation ne s'applique pas si la loi, une décision de justice ou une procédure administrative vous interdit expressément de notifier Road.

10. Responsabilité

- 10.1. **Responsabilité limitée.** Dans la mesure où la loi le permet, la responsabilité de Road est limitée aux dommages résultant d'un manquement au présent accord imputable à Road ou en cas d'intention (*opzet*) ou de négligence grave. La responsabilité de Road pour les dommages que Vous pourriez subir du fait d'un manquement imputable à Road est limitée : (i) à un montant maximal de 2 000 € par événement ; et (ii) en cas d'événements multiples, à un plafond global équivalent au total des montants que Vous avez payés à Road au cours des douze (12) mois précédant le premier événement à l'origine de ces dommages.
- 10.2. **Exclusion des dommages.** Road ne pourra être tenue responsable des dommages indirects et/ou consécutifs, notamment et sans s'y limiter : (i) la perte de profit, (ii) les économies manquées, (iii) la perte de valeur de l'entreprise, (iv) les interruptions d'activité, ou (v) tout autre dommage, frais ou perte en résultant.
- 10.3. **Force majeure.** Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement ou d'un retard dans l'exécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure, à l'exception de votre obligation de paiement des Services Private Label déjà fournis. En cas de force majeure, la partie affectée devra en informer l'autre partie dans un délai raisonnable.

11. Sécurité, confidentialité et données

- 11.1. **Sécurité des informations.** Road met en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté à la nature des risques liés au traitement et au stockage des données. Ces mesures visent à prévenir la perte, la destruction, l'altération, l'accès non autorisé ou la divulgation accidentelle ou illicite des données des Clients finaux. De plus, Road maintient des protocoles internes rigoureux conçus pour anticiper et atténuer les conséquences des violations de sécurité, et pour informer rapidement les parties concernées de tout résultat négatif résultant de telles violations. Nos pratiques commerciales, cadres internes, procédures de développement et processus de support sont conçus pour s'aligner sur les normes et contrôles décrits dans les normes ISO 27001 et ISO 27002, qui régissent la sécurité de l'information.

- 11.2. **Avis de confidentialité.** Conformément aux lois applicables sur la protection des données, Road a publié un avis de confidentialité sur son site Web (<https://road.io>) qui détaille la manière dont Road collecte, utilise et protège les informations personnelles.
- 11.3. **Conformité aux lois sur la protection des données et à l'accord sur la protection des données.** Les deux Parties s'engagent à agir conformément aux lois applicables en matière de protection des données ainsi qu'à l'Accord de traitement des données, lequel est, le cas échéant, incorporé au présent Contrat par référence. Le Client agit en tant que responsable du traitement et Road en tant que sous-traitant. À ce titre, il vous incombe de fournir un avis de confidentialité approprié aux Clients finaux.
- 11.4. **Demandes des personnes concernées.** Road pourra répondre aux demandes émanant des personnes concernées des Clients finaux uniquement sur instruction écrite préalable du Client, en sa qualité de responsable du traitement.
- 11.5. **Données.** Road peut agréger et anonymiser les données issues de l'utilisation des Services de Private Label, notamment le volume et le type de transactions, ainsi que les données statistiques associées à leur performance. Rien dans le présent Contrat ne saurait interdire à Road d'utiliser ces données agrégées à des fins d'exploitation commerciale, sous réserve qu'elles ne permettent pas d'identifier un Client final ou de divulguer des données personnelles.
- 11.6. **Sauvegarde.** Road est autorisée à dupliquer les données des Clients finaux à des fins de sauvegarde, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de continuité d'activité. Road veille à ce que les copies bénéficient du même niveau de sécurité que les données originales.

12. Propriété intellectuelle

- 12.1. L'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux Services Private Label, y compris la plateforme (ainsi que ses mises à jour, évolutions et modifications futures), est protégé par les lois applicables. Ces droits appartiennent à Road, qui en demeure l'unique titulaire. Le Client cède à Road, à titre exclusif, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, présents et futurs, afférents à la Plateforme de Private Label, dans la mesure où ces droits ont été ou seront créés par le Client ou pour son compte pendant la durée du Contrat.
- 12.2. Road est autorisée à mentionner le Client en tant que référence sur son site internet et dans ses supports marketing. Elle peut également utiliser les marques, marques de service et/ou logos du Client à ces mêmes fins.
- 12.3. Le Client n'est pas autorisé à copier, modifier, compiler, fusionner, reproduire, décompiler ou tenter d'obtenir, directement ou indirectement, l'accès au code source des logiciels, données ou tout autre élément protégé par des droits de propriété intellectuelle appartenant à Road. Le Client ne peut publier ni utiliser ces éléments, sous quelque forme que ce soit (modifiée ou non), en dehors du cadre défini par le présent Contrat.

13. Modifications des Conditions

- 13.1. **Changements.** Road se réserve le droit de modifier unilatéralement tout ou partie des présentes Conditions, à tout moment, sous réserve que ces modifications respectent les principes de bonne foi et d'équilibre contractuel.

- 13.2. **Notification.** Sauf indication contraire explicite, le Client accepte que toute modification des Conditions lui soit notifiée par écrit, y compris par voie électronique (notamment par e-mail), au moins trente (30) jours avant sa prise d'effet. Ce délai peut être réduit si la modification résulte d'une obligation légale impérative.
- 13.3. **Acceptation.** L'utilisation continue par le Client des Services de Private Label après l'entrée en vigueur de ces modifications constitue l'acceptation contraignante de ces modifications par le Client.

14. Durée et résiliation

- 14.1. **Terme.** La durée initiale du Contrat est précisée dans l'accord principal. En l'absence de précision, elle est fixée à deux (2) ans à compter de la date d'entrée en vigueur. Sauf indication contraire, le Contrat est reconduit tacitement pour des périodes successives de deux (2) ans (chacune étant une « Durée suivante »), sauf dénonciation par l'une des Parties par écrit, moyennant un préavis d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendaires avant l'expiration de la période en cours, et sans indemnité.
- 14.2. **Résiliation pour faillite.** Chacune des Parties a le droit de résilier le Contrat dans son intégralité avec effet immédiat dans les cas décrits ci-dessous, sans qu'une mise en demeure ni une intervention judiciaire ne soient nécessaires :
- Si l'autre Partie devient insolvable ou incapable de régler ses dettes à leur échéance;
 - si l'autre Partie fait l'objet d'une procédure volontaire ou involontaire de faillite ou d'insolvabilité, ou si un administrateur judiciaire est nommé; ou
 - en cas de liquidation ou de dissolution de l'autre Partie.
- 14.3. **Résiliation pour motif légitime.** Road peut résilier le Contrat dans les cas suivants :
- avec un préavis écrit de trois (3) mois : en cas de changement de contrôle du Client, si ce contrôle est transféré à un concurrent direct de Road dans le domaine des services Private Label ;
 - avec effet immédiat : si Road estime, de manière raisonnable, que le Client ou un utilisateur autorisé par le Client utilise les Services de Private Label de manière à créer un risque de perturbation ou de sécurité pour la Plateforme ;
 - avec un préavis écrit de trente (30) jours calendaires : si le Client a réglé en retard au moins deux (2) factures au cours d'une période de six (6) mois, et que le montant impayé est au moins égal au total des sommes dues pour les deux (2) mois précédents. Dans ce cas, Road se réserve le droit de désactiver immédiatement les cartes de recharge liées à la solution du Client.
- 14.4. **Effet de la résiliation.** À la résiliation du Contrat, l'ensemble des Services Private Label, y compris la Plateforme, le logiciel de gestion des bornes de recharge et les Cartes de Recharge fournies par Road, seront désactivés. Si le Client souhaite bénéficier d'une période de transition après la résiliation, celle-ci pourra être accordée moyennant des frais supplémentaires, sous réserve d'un accord écrit entre les Parties.

15. Divers

- 15.1. **Loi applicable.** Le présent accord est régi et doit être interprété conformément aux lois des Pays-Bas.

- 15.2. **Choix du forum.** Tout litige ou différend entre les Parties fera l'objet d'une tentative préalable de règlement amiable. À défaut d'accord dans un délai raisonnable, les tribunaux compétents d'Amsterdam, aux Pays-Bas, seront seuls compétents.
- 15.3. **Affectation.** Road peut céder ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations au titre du présent Contrat à l'une de ses sociétés affiliées, ou à tout cessionnaire de bonne foi dans le cadre de la cession totale ou partielle de ses activités liées aux Services de Private Label, sous réserve d'une notification écrite préalable adressée au Client. En dehors de ce cas, aucune des Parties ne peut céder ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie.
- 15.4. **Divisibilité.** Si une ou plusieurs dispositions du Contrat s'avèrent invalides, illégales ou autrement inapplicables, cela n'affectera pas la validité des dispositions restantes. Les Parties se consulteront pour convenir d'une nouvelle disposition destinée à remplacer la disposition invalide ou inapplicable, qui correspondra le plus possible à l'objet de la disposition invalide ou inapplicable.
- 15.5. **Accord complet.** Le présent Accord constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties concernant la fourniture des Services de Private Label, et remplace toute communication, offre ou proposition antérieure, écrite ou orale. Il est toutefois entendu que tout accord de non-divulgaration préalablement conclu entre les Parties reste pleinement applicable. Aucune autre condition générale, y compris celles du Client, ne s'applique au présent Contrat.
- 15.6. **Amendement.** Toute modification ou dérogation au présent Contrat, en dehors de celles prévues aux clauses 7, 8.3 et 13, ne sera valable que si elle fait l'objet d'un accord écrit signé par des représentants dûment habilités des deux Parties.

Les dispositions suivantes sont applicables si vous achetez une solution de paiement Road Full Service

16. Conditions de la solution de paiement à service complet

- 16.1. **Solution de paiement à service complet.** Dans le cadre de l'utilisation de la solution de paiement Full Service, le Client versera à Road une rémunération pour chaque session de recharge ad hoc. Cette rémunération inclut : (i) un montant fixe par session de recharge ad hoc ; et (ii) un pourcentage du montant total facturé à l'Utilisateur final pour ladite session, selon les modalités communiquées par Road.
- 16.2. **Coûts additionnels.** Dans certains cas, l'activation de terminaux de paiement spécifiques nécessite la souscription aux services du fournisseur du terminal de paiement correspondant. Les coûts correspondants, le cas échéant, seront facturés au Client en supplément par Road, selon des conditions convenues et préalablement communiquées.
- 16.3. **Gestion des paiements.** Les Parties conviennent que Road encaissera les paiements effectués par les Utilisateurs finaux pour les sessions de recharge ad hoc. À cette fin, Road pourra recourir à des prestataires tiers pour la gestion et le traitement des flux monétaires liés à la solution de paiement Full Service.
- 16.4. **Remboursement des sessions de recharge ad hoc.** Les montants perçus par Road auprès des Utilisateurs finaux pour les sessions de recharge ad hoc seront reversés au Client une fois par mois, conformément à la clause 3 des présentes Conditions.
- 16.5. **Affichage des prix ad hoc.** À la demande du Client, Road peut fournir un autocollant QR code redirigeant vers une page web affichant les prix applicables à la recharge ad hoc sur un point de

recharge donné, conformément aux obligations de transparence tarifaire. Concernant les bornes publiques d'une puissance de sortie supérieure ou égale à 50 kW, les tarifs doivent obligatoirement être affichés physiquement sur le point de recharge (par écran ou autocollant). Le Client garantit la conformité de l'affichage aux exigences légales applicables et indemniserà Road pour tout manquement à cet égard.

- 16.6. **Exigences de facturation ad hoc.** Le Client garantit que l'exploitation des points de recharge accessibles au public respecte l'ensemble des exigences légales, réglementaires, techniques et de sécurité applicables. Le Client indemniserà Road pour tout dommage ou perte résultant d'un manquement à ces obligations, que ce manquement soit le fait du Client ou de ses propres clients finaux. Le Client garantit notamment que : (i) toutes les sessions de recharge ad hoc sont conformes à la réglementation en vigueur ; (ii) les points de recharge raccordés à la solution sont conformes aux normes applicables ; (iii) toutes les informations transmises à Road pour l'activation de la solution de paiement Full Service sont exactes et complètes. Les instructions et directives fournies par Road le sont uniquement à titre d'assistance et ne sauraient engager sa responsabilité.

Les conditions suivantes sont applicables si vous achetez des services de facturation Road.

17. Conditions des services de facturation Road

- 17.1. Le Client fixe librement les prix facturés aux Clients finaux. Ces montants seront collectés par Road, en votre nom, sur un compte détenu par Road. Road se réserve le droit de compenser tout montant qui vous est dû avec toute somme que vous devez à Road au titre du présent Contrat. Le solde net sera reversé mensuellement, dans un délai de trente (30) jours calendaires suivant la date d'émission de la facture.
- 17.2. Ce qui suit s'applique aux services de facturation Road :

■ Facture des services de cartes de paiement

- Road adressera directement aux Clients finaux les factures relatives :
(i) aux frais liés aux services de carte de recharge (MSP) que vous fournissez, facturés mensuellement à l'avance ; (ii) aux frais de recharge générés via la carte de recharge, facturés mensuellement pour les sessions effectuées au cours du mois précédent.
Il est toutefois possible que ces factures incluent des sessions de recharge antérieures si Road n'a pas reçu à temps les informations des opérateurs tiers concernés.
- Les conditions de paiement du client final sont de sept (7) jours calendaires.

■ Services de gestion des points de recharge Facture d'abonnement

- Road enverra la facture aux clients finaux pour le paiement à Road des prix du client final pour les services de gestion des points de recharge (CPO) fournis par vous au client final, qui sont facturés mensuellement à l'avance.
- Les modalités de paiement sont de sept (7) jours calendaires.

- 17.3. Vous êtes responsable du contenu des termes et conditions de vos accords avec les clients finaux. Lorsque vous souscrivez aux services de facturation Road, vos conditions générales doivent obligatoirement couvrir les éléments suivants :
- Modalités de paiement;
 - Qu'un paiement effectué à Road par le Client final concernant les sommes qui Vous sont dues déchargera ce Client final de ses obligations de paiement envers Vous ; et
 - Coût et politique du débiteur.
- 17.4. Toute incohérence entre l'accord avec les clients finaux et le présent accord relève de votre responsabilité.
- 17.5. Road est en droit de vous facturer les intérêts légaux commerciaux applicables sur tout montant dû par un Client final qui n'aurait pas été payé dans le délai imparti, quelle qu'en soit la cause. Cette disposition s'applique également si vous décidez d'accorder un délai de paiement plus long que celui fixé contractuellement. Les intérêts courent à compter de l'expiration du délai contractuel applicable jusqu'à la réception effective du paiement.

Risque du débiteur

- 17.6. Lors de l'utilisation des services de facturation Road, les factures et les rappels de paiement sont envoyés via un système de gestion des débiteurs, conformément à la législation en matière de recouvrement des créances du pays concerné.
- 17.7. Lorsqu'un client final ne parvient pas à effectuer le paiement après le deuxième rappel, vous serez en droit de prendre les mesures suivantes en direction des clients finaux. Via un tableau de bord Vous aurez accès à la plateforme de gestion des débiteurs. Vous pouvez décider de déployer ou non une agence de recouvrement. Les clients finaux ne seront pas envoyés vers une agence de recouvrement sans le consentement du client. Les frais supplémentaires liés au processus de recouvrement des créances vous seront répercutés. Les tarifs suivants s'appliquent :
- Dernier rappel par service postal 5,00 €
 - Déploiement d'une agence de recouvrement 29,95 €
- 17.8. Le risque du débiteur concernant le paiement des clients finaux conformément au contrat entre le client final et vous incombe à vous. Lorsqu'un client final ne parvient pas à effectuer le paiement dans le délai de paiement convenu entre le client final et vous, Road a le droit de recevoir le paiement immédiat de votre part du montant impayé correspondant ainsi que de tout intérêt couru en fournissant une demande écrite à cet effet à Vous, ou pour compenser ces montants avec tout montant que Road vous doit en vertu du Contrat.

Les présentes dispositions s'appliquent si le Client souscrit aux services d'assistance Road.

18. Conditions du service d'assistance

- 18.1. Road est autorisée à recourir à un prestataire tiers pour la fourniture des services d'assistance. Ces services sont exclusivement destinés à la résolution des incidents techniques liés aux bornes de recharge. Les demandes d'ordre commercial ou général ne relèvent pas du périmètre du service d'assistance Road.

- 18.2. La fourniture des services d'assistance par Road est conditionnée au respect par le Client des obligations suivantes :
- Vous êtes responsable de créer et d'héberger votre propre numéro de téléphone qui sera exclusivement destiné aux problèmes avec les points de recharge.